



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

**Direction départementale de la protection
des populations de la Drôme**

Service protection de l'environnement

Affaire suivie par : Edith VIGNARD

Tél. : 04 26 52 22 08

Fax : 04 26 52 21 62

mail : edith.vignard@drome.gouv.fr

Valence, le 10 juin 2014

ARRÊTE PREFECTORAL N° 2014161-0013

prorogeant le délai d'instruction d'une demande d'enregistrement d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

**Société des PETROLES SHELL à ALLAN
Aire d'autoroute Montélimar-Est**

**Le Préfet de la Drôme
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code de l'environnement et notamment son livre V Titre I^{er}, parties législatives et réglementaires, relatif aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ;

VU la demande d'enregistrement en date du 31 juillet 2013, déposée le 17 septembre 2013 et complétée le 16 janvier 2014, par la Société des PETROLES SHELL, en vue du réaménagement d'une station-service destinée aux véhicules légers sur l'aire de service de Montélimar Est, Autoroute A7, sens sud-nord, sur la commune d'Allan ;

CONSIDERANT que lorsque des prescriptions particulières doivent être édictées, le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques est saisi pour avis, ce qui ne permet pas de statuer dans les délais sur la demande d'enregistrement ;

Sur la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Drôme ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Le délai d'instruction du dossier de demande d'enregistrement présentée par la société des PEETROLES SHELL, le 16 janvier 2014, en vue du réaménagement d'une station-service située sur la commune d'Allan, aire de service de Montélimar Est, Autoroute A7, est prorogé de deux mois, soit jusqu'au 16 août 2014.

Article 2 :

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Drôme est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à :

- M. le Maire de Allan
- M. le Directeur de la Société des PETROLES SHELL
- M. l'inspecteur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Rhône-Alpes
unité territoriale Drôme / Ardèche

Fait à Valence, le 10 juin 2014

Le Préfet,
Le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Etienne DESPLANQUES